



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin janvier 2026**

Mars 2026

DREAL BRETAGNE

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

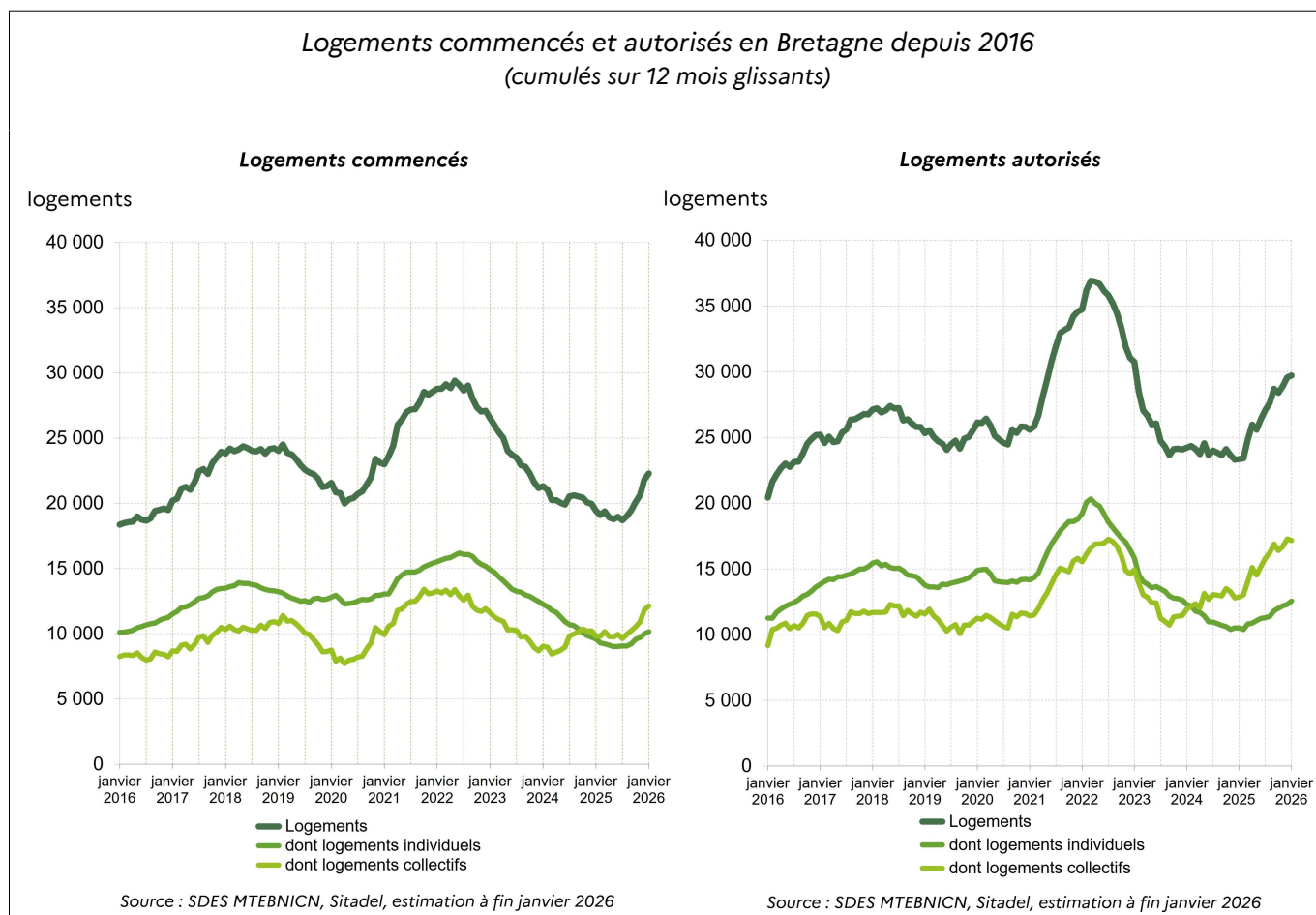
De début février 2025 à fin janvier 2026

Des mises en chantier de logements qui progressent en Bretagne

Les logements autorisés à la construction entre début février 2025 et fin janvier 2026, progressent fortement de 27,2 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de 16,3 % en France. La Bretagne est la deuxième région de l'hexagone où l'évolution est la plus favorable derrière les Pays de la Loire (+ 32,7 %). Cette hausse marquée est en grande partie portée par la forte croissance des délivrances de permis de construire de logements collectifs et en résidence (+ 33,5 %, contre + 17,8 % au niveau national) mais également par celle pour les logements individuels (+ 19,5 %, contre + 13,6 % au niveau national).

De février 2025 jusqu'à fin janvier 2026 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés progresse dans la région de 14,7 %. La Bretagne est la deuxième région de l'hexagone où l'évolution est la plus favorable pour les mises en chantier de logements derrière la Nouvelle-Aquitaine (+ 17,4 %). Le nombre de logements collectifs et en résidence commencés augmente de 23,2 %. Les mises en chantier de logements individuels progressent de 5,9 %. Depuis octobre 2024, le nombre de mises en chantier de logements collectifs et en résidence est plus important que celui de logements individuels.

En France, le nombre de logements commencés progresse de 7,3 % sur la même période.



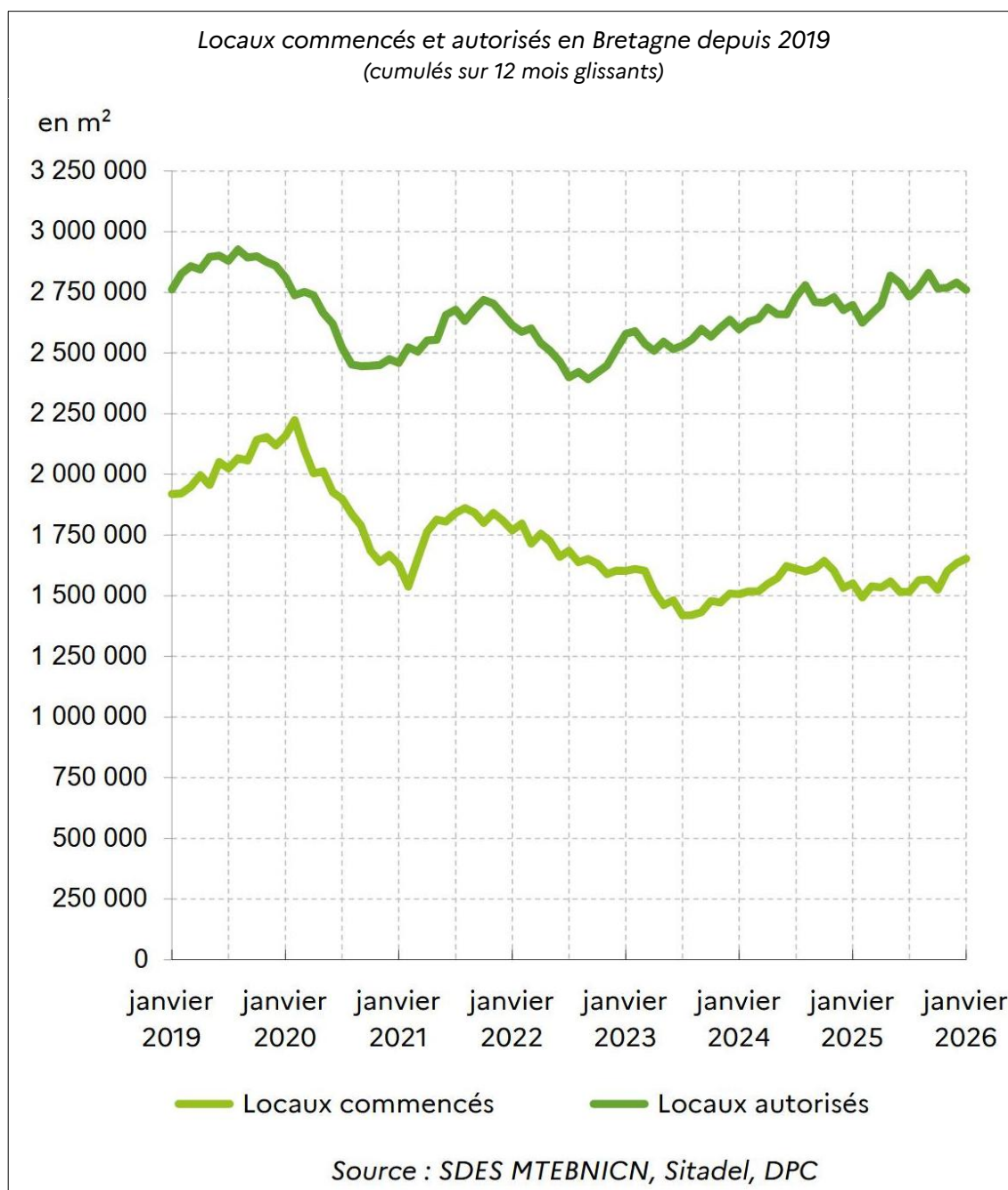
Lien vers la publication nationale logements : [Publication nationale logements](#)

Progression des mises en chantier et des autorisations de locaux en Bretagne

De février 2025 jusqu'à fin janvier 2026, 1 652 000 m² de locaux non résidentiels sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier progressent de 6,6 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux sont en hausse de 2,8 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction progressent de 2,3 % en Bretagne entre début février 2025 et fin janvier 2026 par rapport aux douze mois précédents, et diminuent de 2,5 % en France sur la même période.



Lien vers la publication nationale locaux : [Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 12 mois

De février 2025 à fin janvier 2026

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 700	500	2 200	1 300	3 500
Finistère	2 100	400	2 500	2 600	5 100
Ille-et-Vilaine	2 100	500	2 600	4 800	7 400
Morbihan	2 100	700	2 900	3 400	6 200
Bretagne	8 000	2 100	10 200	12 100	22 300
France	67 600	34 200	101 700	179 700	281 500
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 14,5	+ 15,8	+ 14,8	+ 17,4	+ 15,7
Finistère	+ 0,2	- 30,6	- 6,9	+ 32,5	+ 9,6
Ille-et-Vilaine	+ 12,0	+ 8,6	+ 11,3	+ 17,1	+ 15,0
Morbihan	+ 5,1	+ 17,5	+ 8,0	+ 28,5	+ 18,2
Bretagne	+ 7,3	+ 1,0	+ 5,9	+ 23,2	+ 14,7
France	+ 5,9	+ 10,6	+ 7,4	+ 7,3	+ 7,3

* février 2025 à fin janvier 2026 / février 2024 à fin janvier 2025

Source : SDES MTEBNICN, Sitadel, estimations à fin janvier 2026

Les mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2025 à fin janvier 2026

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	400	1 000
Finistère	600	200	700	800	1 600
Ille-et-Vilaine	600	200	800	1 500	2 200
Morbihan	600	200	800	1 400	2 200
Bretagne	2 200	700	2 900	4 100	7 000
France	18 800	11 100	29 900	69 200	99 000
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 54,1	- 6,7	+ 36,1	+ 19,6	+ 29,4
Finistère	+ 23,9	- 0,6	+ 17,6	+ 105,3	+ 51,2
Ille-et-Vilaine	+ 35,9	+ 2,1	+ 25,5	+ 10,6	+ 15,3
Morbihan	+ 26,2	+ 24,5	+ 25,8	+ 207,7	+ 105,8
Bretagne	+ 33,3	+ 4,6	+ 25,5	+ 63,6	+ 45,4
France	+ 33,3	+ 22,9	+ 29,2	+ 22,6	+ 24,5

* novembre 2025 à fin janvier 2026 / novembre 2024 à fin janvier 2025

Source : SDES MTEBNICN, Sitadel, estimations à fin janvier 2026

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 12 mois

De février 2025 à fin janvier 2026

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 000	700	2 700	1 900	4 600
Finistère	2 500	700	3 200	3 900	7 100
Ille-et-Vilaine	2 500	900	3 400	7 200	10 600
Morbihan	2 500	700	3 300	4 200	7 400
Bretagne	9 500	3 000	12 600	17 200	29 700
France	86 700	46 900	133 600	248 900	382 500
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 26,9	+ 17,5	+ 24,2	+ 30,6	+ 26,8
Finistère	+ 20,2	- 0,9	+ 15,0	+ 90,2	+ 46,7
Ille-et-Vilaine	+ 30,7	+ 25,6	+ 29,3	+ 35,5	+ 33,4
Morbihan	+ 27,7	- 22,7	+ 11,5	+ 3,3	+ 6,7
Bretagne	+ 26,2	+ 2,2	+ 19,5	+ 33,5	+ 27,2
France	+ 16,9	+ 7,9	+ 13,6	+ 17,8	+ 16,3

* février 2025 à fin janvier 2026 / février 2024 à fin janvier 2025

Source : SDES MTEBNICN, Sítadel, estimations à fin janvier 2026

Les autorisations sur 3 mois

De novembre 2025 à fin janvier 2026

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	700	400	1 100
Finistère	700	100	800	900	1 800
Ille-et-Vilaine	700	200	1 000	1 100	2 000
Morbihan	700	200	900	1 100	2 000
Bretagne	2 600	700	3 300	3 500	6 800
France	23 100	10 700	33 900	51 300	85 200
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 37,2	+ 0,8	+ 28,3	+ 7,2	+ 19,5
Finistère	+ 31,3	- 33,5	+ 11,5	+ 174,0	+ 64,1
Ille-et-Vilaine	+ 45,3	- 6,4	+ 29,8	- 7,1	+ 7,1
Morbihan	+ 43,8	- 37,1	+ 14,0	+ 24,9	+ 19,8
Bretagne	+ 39,5	- 22,5	+ 20,3	+ 27,5	+ 23,9
France	+ 25,8	+ 2,5	+ 17,3	+ 5,8	+ 10,1

* novembre 2025 à fin janvier 2026 / novembre 2024 à fin janvier 2025

Source : SDES MTEBNICN, Sítadel, estimations à fin janvier 2026

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De février 2025 à fin janvier 2026

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	5 600	29 500	41 700	10 400	9 800	140 300	17 200	38 700	293 100
Finistère	16 600	53 500	46 500	12 300	22 600	154 200	33 800	119 200	458 600
Ille-et-Vilaine	18 500	64 000	68 000	19 300	111 300	48 700	93 300	73 400	496 500
Morbihan	10 700	29 600	54 900	32 200	66 500	93 400	53 800	62 700	403 900
Bretagne	51 400	176 700	211 000	74 200	210 200	436 600	198 100	293 900	1 652 100
France	574 300	2 320 200	2 640 800	826 600	2 438 400	4 020 400	4 096 700	4 064 500	20 981 900
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 161,7	+ 21,9	+ 44,9	- 59,4	- 70,5	+ 39,3	- 30,5	+ 27,6	+ 8,7
Finistère	- 37,3	+ 43,1	+ 0,6	- 34,7	- 30,4	+ 15,6	- 19,6	+ 50,1	+ 10,2
Ille-et-Vilaine	+ 260,2	- 13,3	+ 9,0	- 35,8	+ 50,7	- 34,9	+ 40,8	+ 2,6	+ 8,4
Morbihan	+ 159,5	- 5,4	+ 24,7	+ 61,7	- 37,0	+ 2,5	+ 11,3	+ 0,8	- 0,7
Bretagne	+ 35,5	+ 5,9	+ 16,4	- 21,4	- 14,2	+ 9,1	+ 9,2	+ 20,7	+ 6,6
France	+ 15,2	- 5,5	+ 16,7	- 5,9	- 12,1	+ 12,7	+ 0,5	+ 4,3	+ 2,8

* février 2025 à fin janvier 2026 / février 2024 à fin janvier 2025 ; Source : SDES MTEBNICN, Sitadel

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2025 à fin janvier 2026

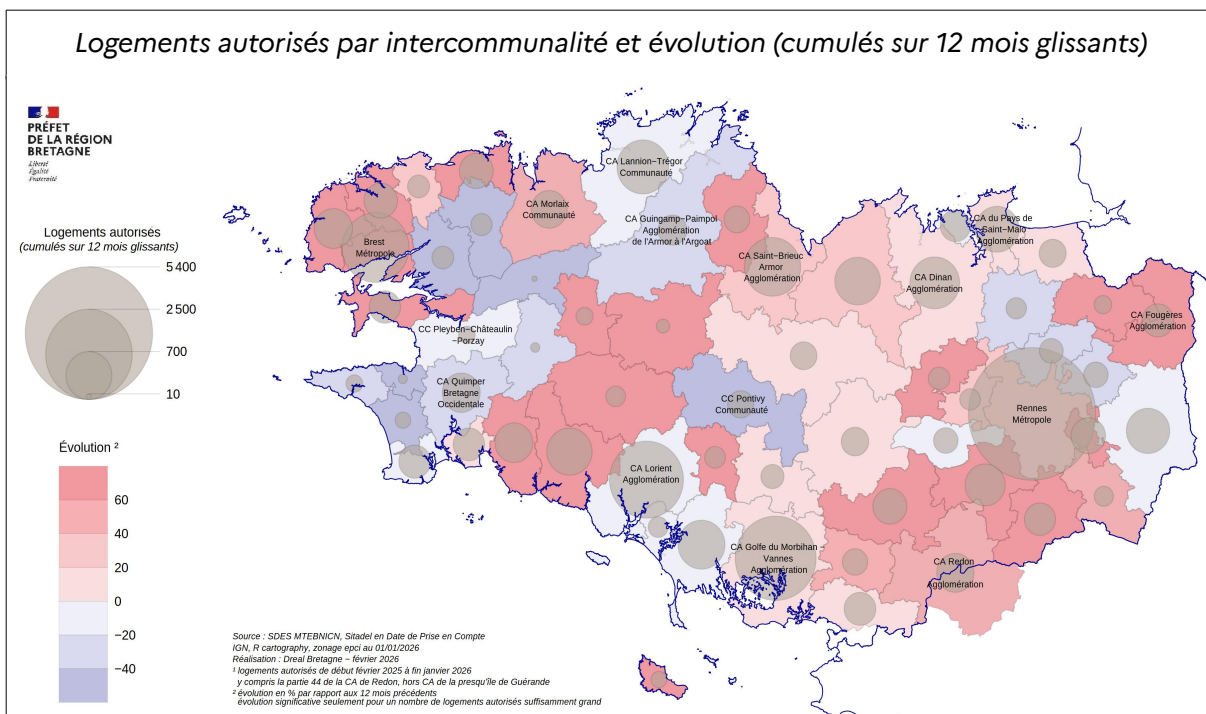
Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	2 600	16 300	17 700	600	3 400	37 200	3 600	10 700	92 200
Finistère	11 200	28 500	13 400	4 500	1 500	11 500	9 200	30 100	109 800
Ille-et-Vilaine	14 400	25 100	14 000	2 700	24 300	15 000	13 800	23 900	133 200
Morbihan	4 900	9 000	9 700	14 400	2 600	30 200	8 400	17 300	96 500
Bretagne	33 000	78 900	54 800	22 200	31 800	93 900	35 100	82 100	431 700
France	186 000	608 900	725 800	226 400	509 400	948 000	1 103 600	1 191 400	5 499 500
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 427,4	> + 500	+ 44,9	- 76,8	- 49,2	+ 109,6	- 53,2	+ 50,1	+ 61,7
Finistère	> + 500	+ 233,6	+ 22,3	+ 116,3	- 71,6	+ 11,5	- 50,1	+ 122,0	+ 58,2
Ille-et-Vilaine	/	+ 179,4	- 38,6	- 32,5	- 21,3	- 12,8	+ 127,4	+ 76,3	+ 28,9
Morbihan	+ 211,4	+ 85,7	+ 83,9	+ 245,3	- 87,7	+ 20,2	+ 43,3	+ 179,3	+ 30,2
Bretagne	> + 500	+ 221,6	+ 7,0	+ 72,0	- 50,3	+ 33,5	- 8,2	+ 102,7	+ 42,1
France	+ 21,6	- 11,1	+ 9,3	+ 13,6	- 7,4	+ 16,3	+ 1,9	+ 28,0	+ 8,3

* novembre 2025 à fin janvier 2026 / novembre 2024 à fin janvier 2025 ; source : SDES MTEBNICN, Sitadel

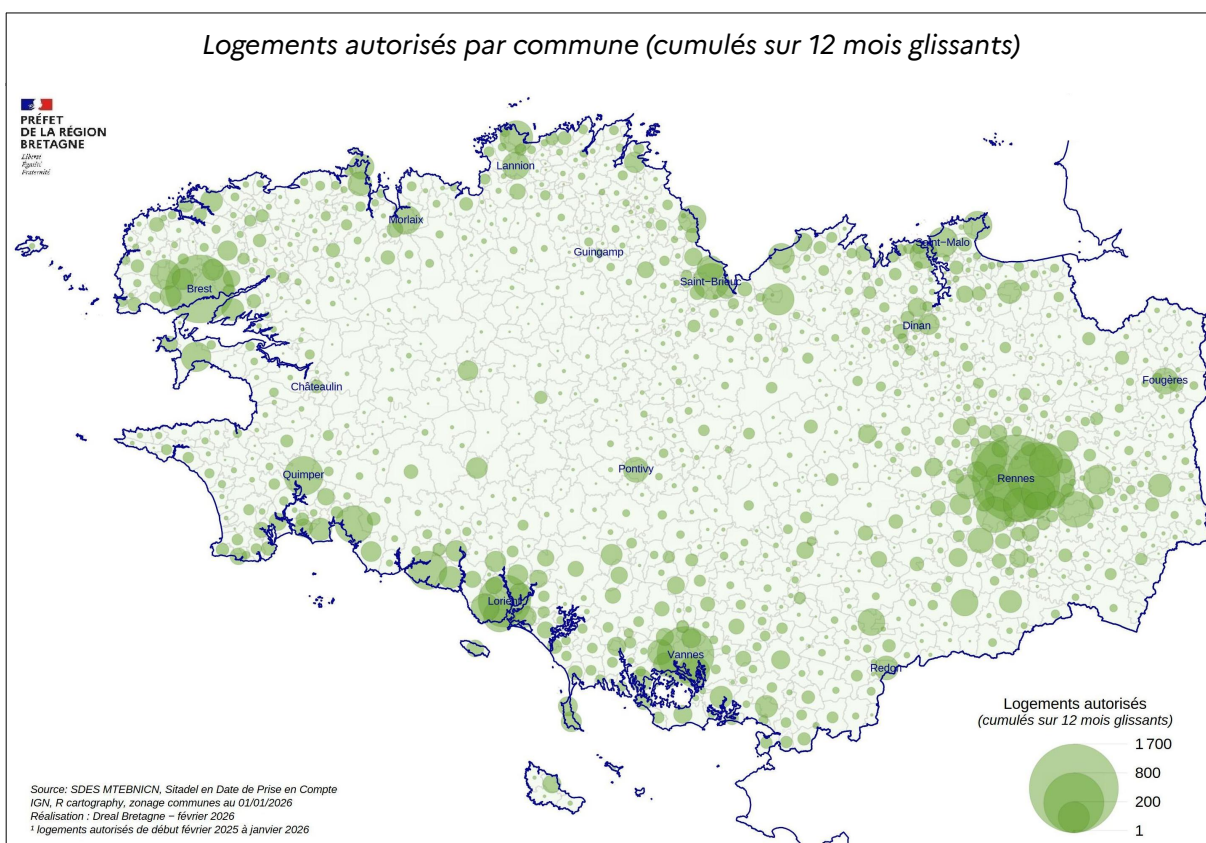
Données complémentaires

Logements

Une contribution importante de Rennes Métropole et des communautés d'agglomération de Lorient et de Vannes à l'évolution régionale



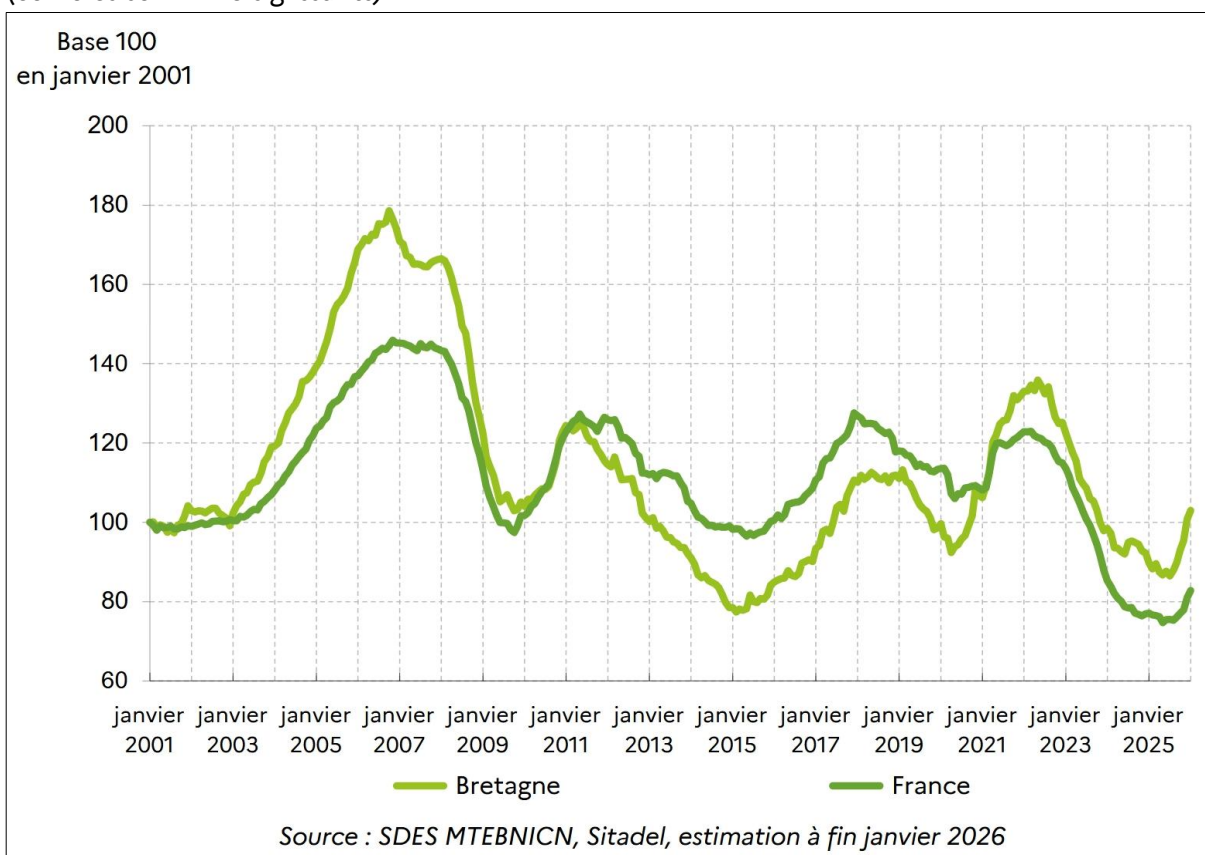
Une construction neuve concentrée autour de Rennes et des grandes agglomérations littorales, notamment au sud de la Bretagne



Des mises en chantier de logements en Bretagne et en France qui progressent depuis le second semestre 2025

Logements commencés en Bretagne et en France depuis 2001

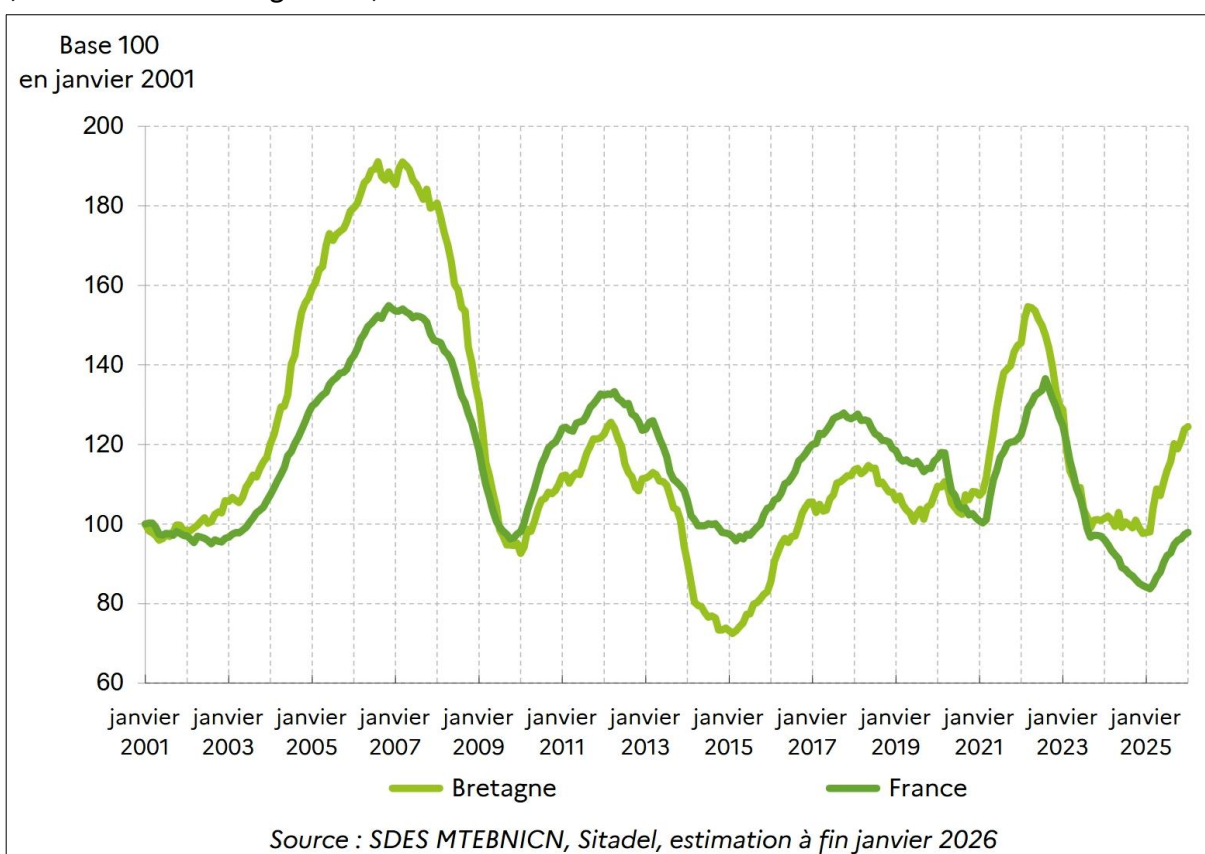
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des autorisations de logements en Bretagne qui progressent très fortement depuis le début de l'année 2025

Logements autorisés en Bretagne et en France depuis 2001

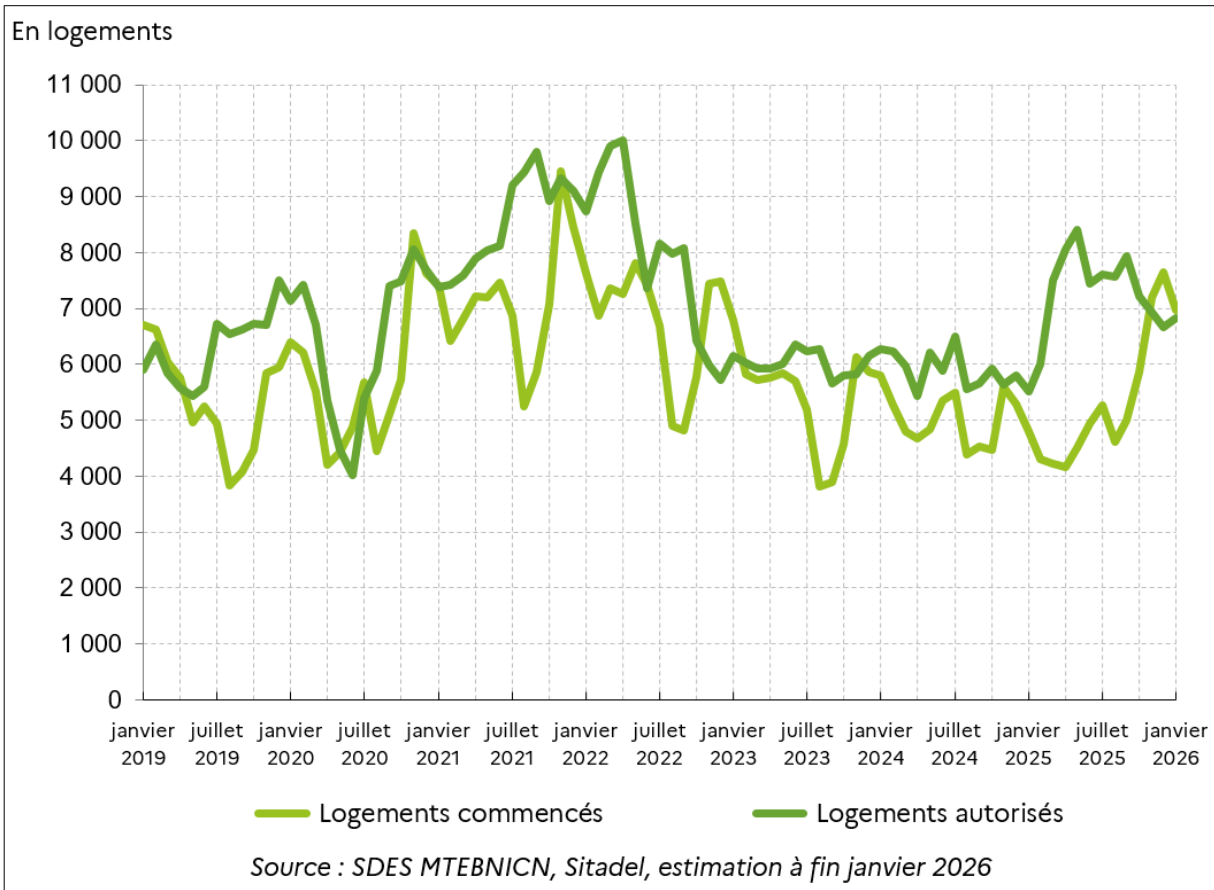
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements qui progressent depuis le second semestre 2025

Logements autorisés et commencés en Bretagne depuis 2019

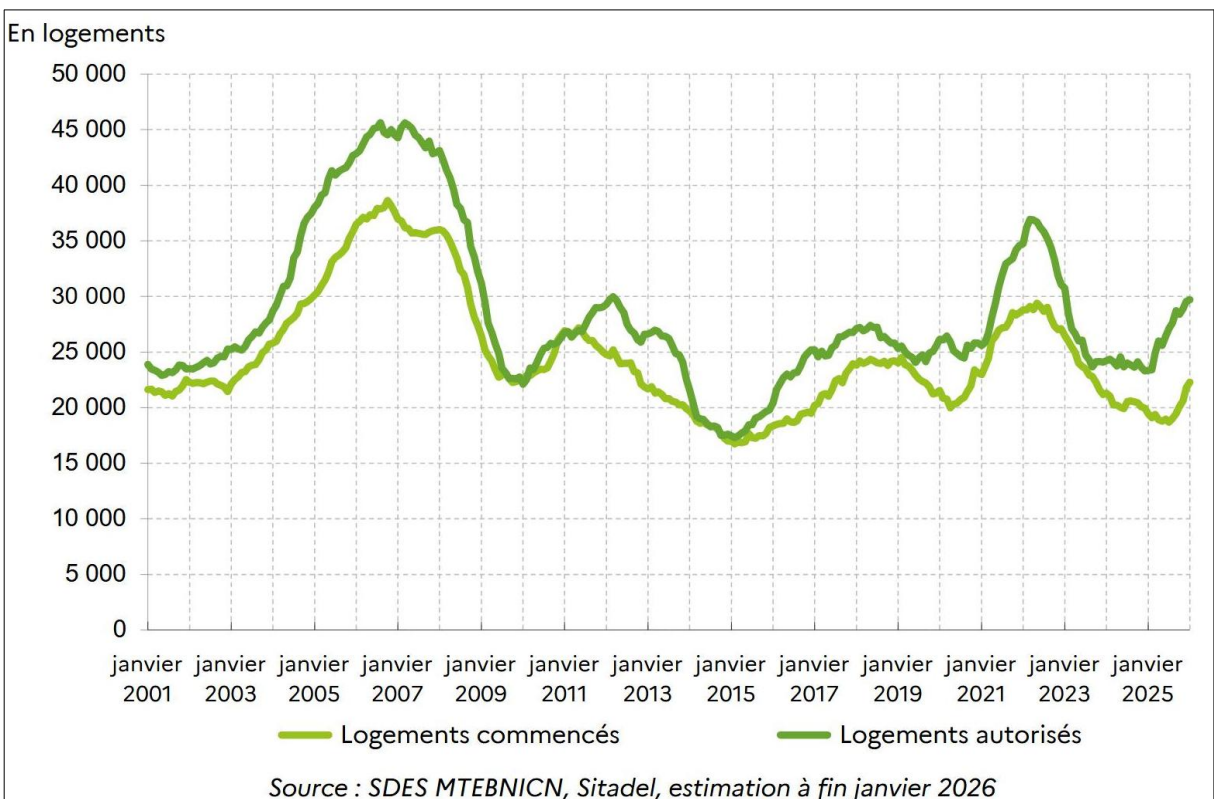
(cumulés sur 3 mois glissants)



Des mises en chantier de logements en Bretagne qui progressent depuis le second semestre 2025

Logements autorisés et commencés en Bretagne depuis 2001

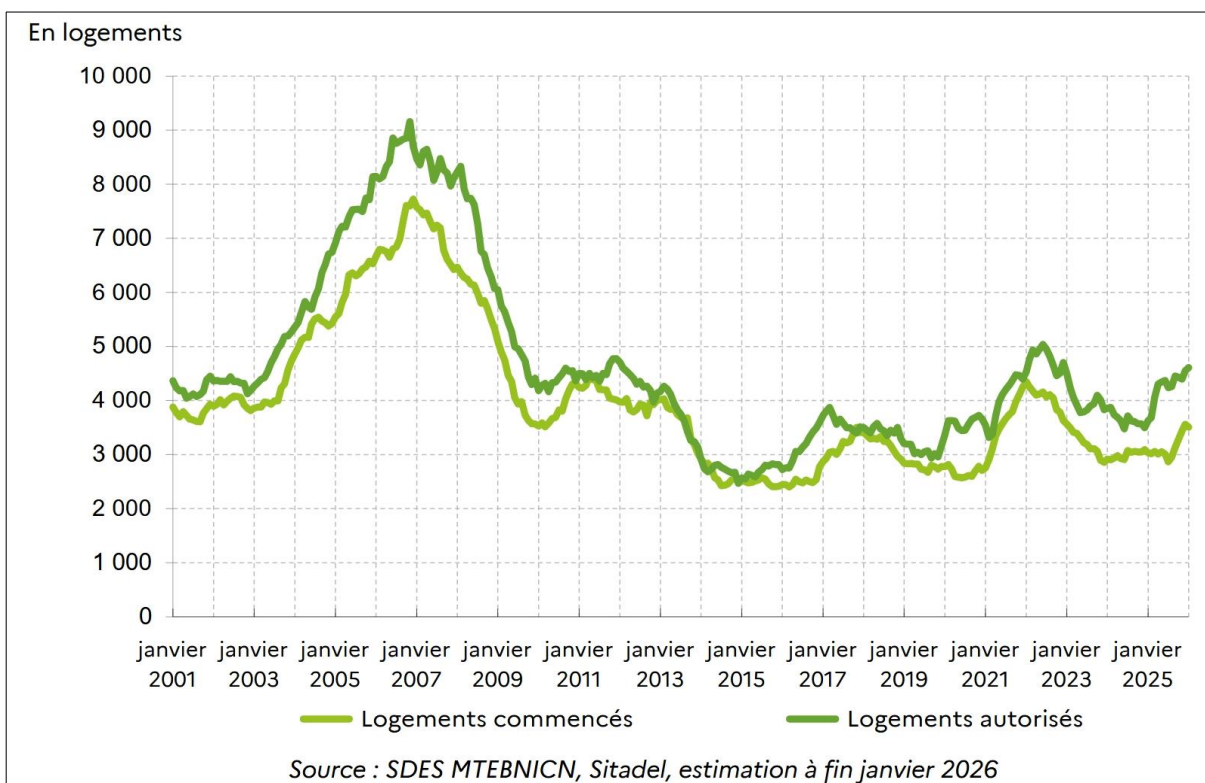
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier en progression depuis le second semestre 2025 dans les Côtes-d'Armor

Logements autorisés et commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2001

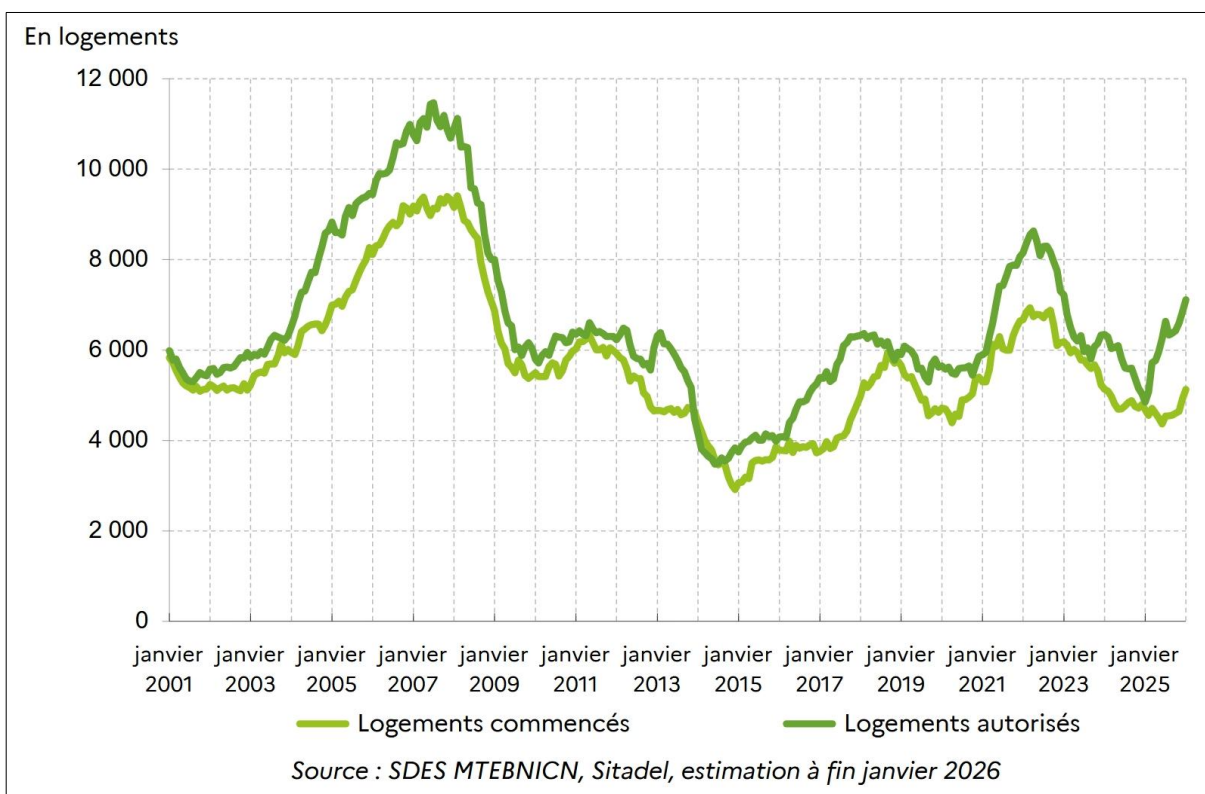
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier en progression depuis le second semestre 2025 dans le Finistère

Logements autorisés et commencés dans le Finistère depuis 2001

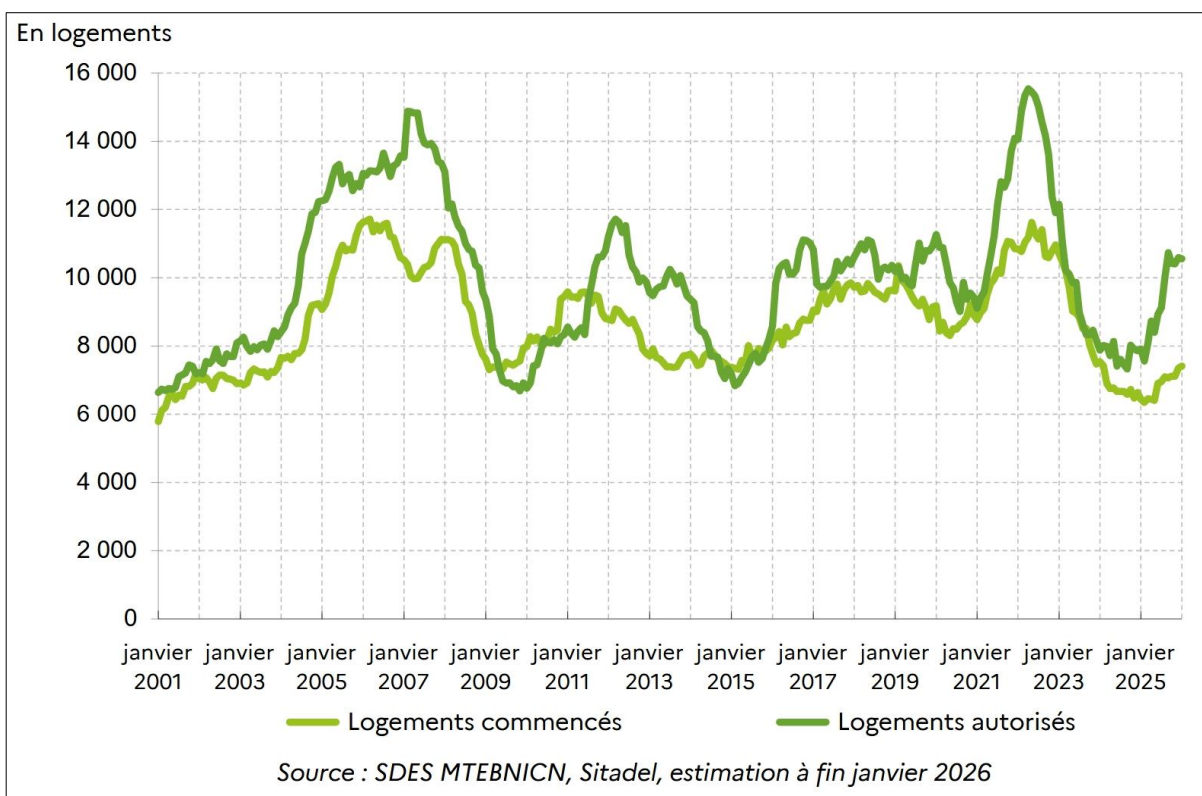
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements en progression depuis le second semestre 2025 en Ille-et-Vilaine

Logements autorisés et commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2001

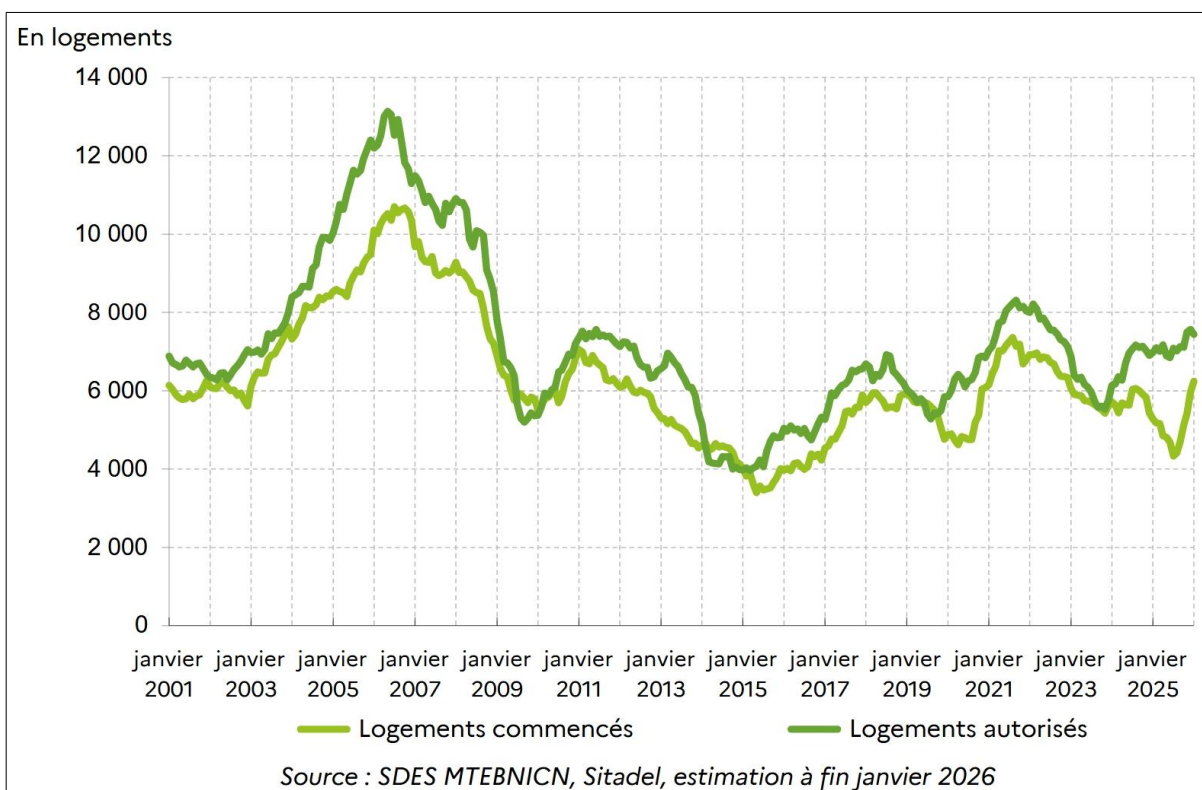
(cumulés sur 12 mois glissants)



Des mises en chantier de logements en progression depuis le second semestre 2025 dans le Morbihan

Logements autorisés et commencés dans le Morbihan depuis 2001

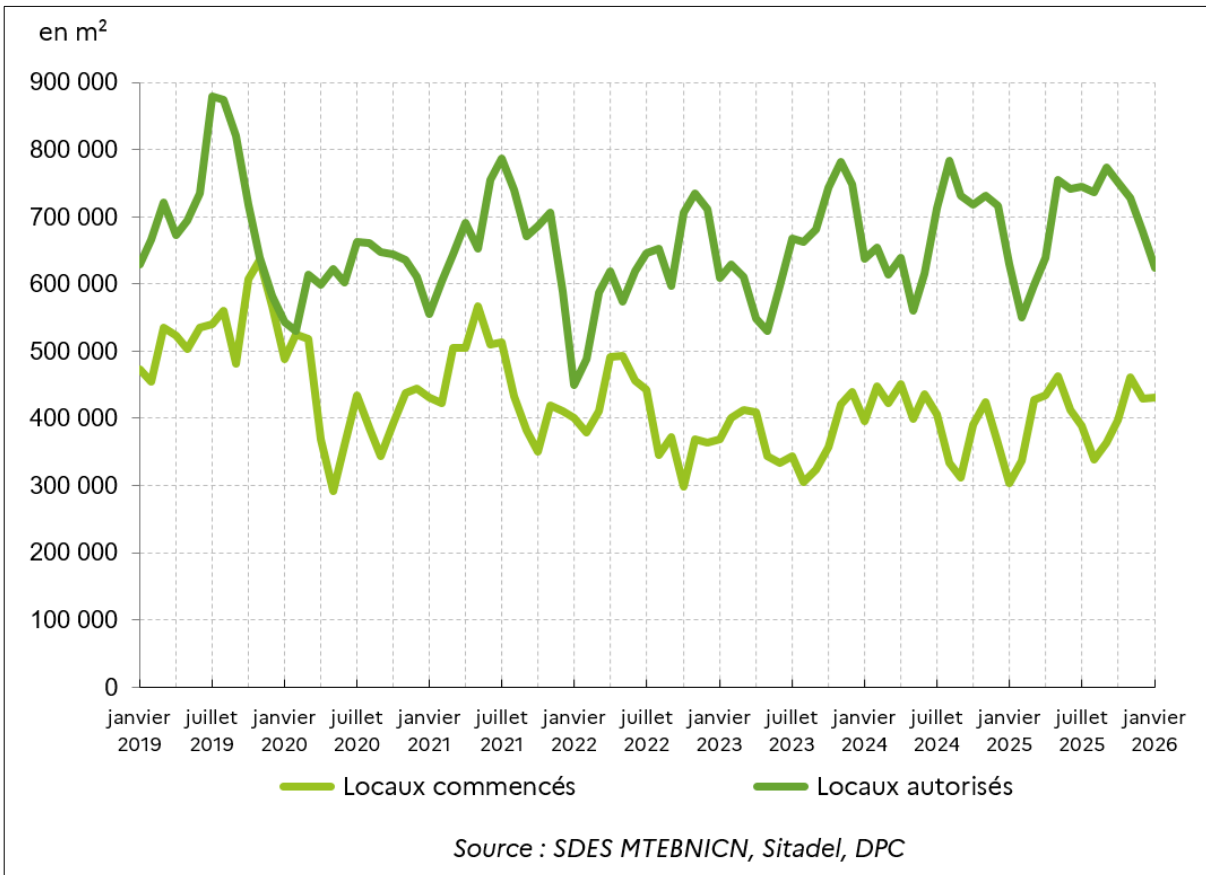
(cumulés sur 12 mois glissants)



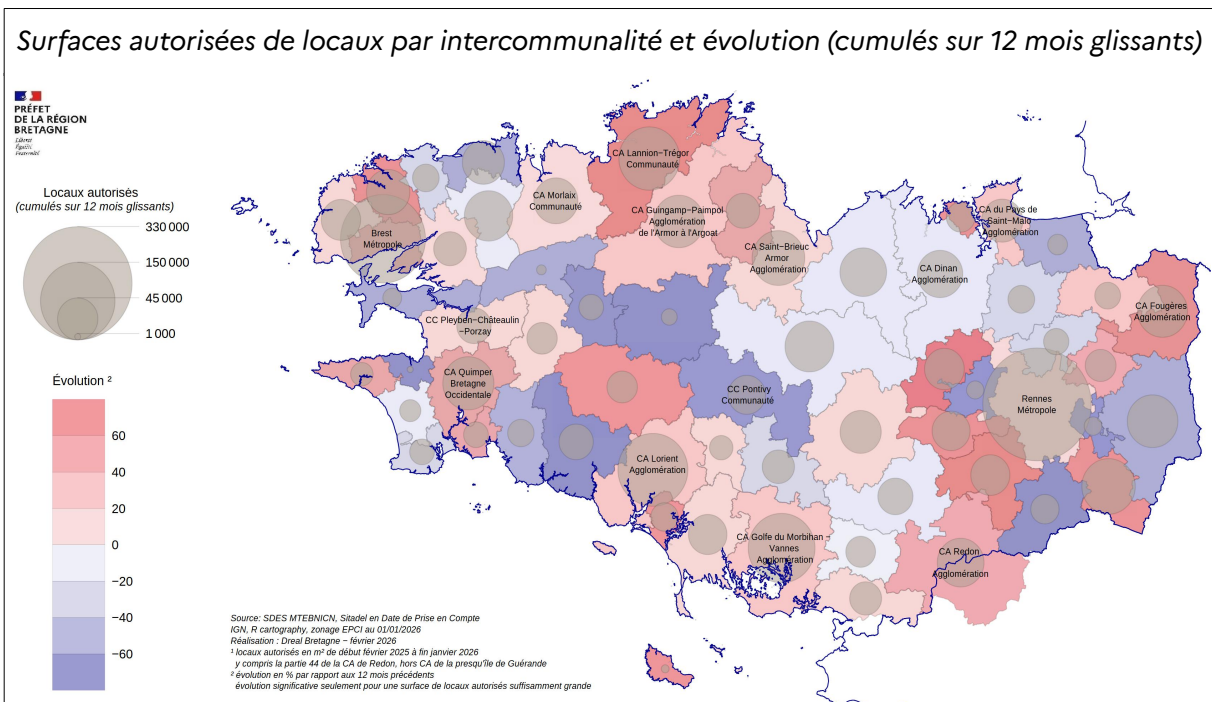
Locaux

Locaux autorisés et commencés en Bretagne depuis 2019

(cumulés sur 3 mois glissants)



Des surfaces autorisées de locaux très différenciées selon les territoires



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2020), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne de l'hexagone, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<https://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/reperes-sur-le-logement-en-bretagne-a5830.html>

La base de données Sitadel

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sur les logements sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations à date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ **Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations à date réelle :** <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/8697/download?inline>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés.
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Surfaces de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux non résidentiels données dans cette note correspondent à la notion de surfaces de plancher qu'on retrouve dans les documents d'urbanisme. Les surfaces des parkings et des aires de stationnement, même couverts, ne sont pas considérées comme de la surface de plancher.

Les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sitadel :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96 515
35 065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction et mise en page : Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr